

DECRET D/2021/018/PRG/SGG

PORTANT COMPOSITION PARTIELLE DU GOUVERNEMENT

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

- vu la Constitution ;
- vu le Décret D/2021/014/PRG/SGG du 15 Janvier 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- vu le Décret D/2021/015/PRG/SGG du 18 janvier 2021, portant Structure du Gouvernement ;
- sur proposition du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

DÉCRETE

Article 1^{er} : Sont nommés dans les fonctions ci-après

Ministre de la Fonction Publique et du Travail : Docteur Mamadou BALLO ;

Ministre de l'Éducation Nationale et l'Alphabétisation : Monsieur Alpha Amadou Bano BARRY ;

Ministre des Mines et de la Géologie : Monsieur Abdoulaye MAGASSOUBA ;

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, est enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 21 janvier 2021